La **Fédération Nationale des Orthophonistes** (FNO), aux côtés de la **Confédération Nationale des Syndicats Dentaires**
(CNSD) et de la
Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs
(FFMKR), est toujours en attente de la
fermeture de l'établissement portugais CLESI
(Centre Libre d'Enseignement Supérieur International, anciennement PESSOA), installé à
Toulon
depuis novembre 2012 et dispensant des formations d'orthophonie qui ne seront reconnues ni en France ni au Portugal.

Rappelons qu'à ce jour, cet établissement est sous le coup d'une plainte déposée par le recteur de l'académie de Nice pour « tromperie et délivrance de faux diplômes ». Il continue néanmoins de dispenser sa formation, et les inscrits dans la filière « orthophonie » commencent à chercher des stages pratiques auprès d'orthophonistes.

La Fédération Nationale des Orthophonistes tient à mettre fermement en garde l'ensemble des orthophonistes exerçant en France face à ces demandes de stages.

En effet le Code de la Santé Publique dispose que seuls les étudiants en orthophonie, couverts par une convention signée entre le centre de formation en orthophonie et le maitre de stage garantissant entre autres le respect du secret professionnel, peuvent assister à des prises en charge orthophoniques. Le CLESI n'étant pas un centre de formation en orthophonie reconnu par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les personnes qui en sont issues ne peuvent prétendre à des stages auprès d'orthophonistes exerçant en France ! L'absence de reconnaissance de cette formation au Portugal comme en France rend ces

stages illégaux.

La Fédération Nationale des Orthophonistes demande à tous les professionnels d'être particulièrement vigilants et de refuser toute demande de stage émanant de personnes qui ne sont pas issues de centres de formation en orthophonie reconnus par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Plus d'informations sur www.fno.fr